

Mairie de Prissé

75 rue de la Mairie

71960 PRISSÉ

Tel. 03.85.37.80.08

secretariat@mairie-prisse.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le MARDI 03 FEVRIER à 20 heures,

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Prissé, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de M. DESROCHES Pierre, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Secrétaire de séance : M. LOTROUS Arthur

Présents : MM. DESROCHES Pierre, DEWERDT André, SEY Jean Jacques, JANDEAU Hubert, BEYNAT Julien, COGNARD Jean-Yves, FAVIER Jacques, LOTROUS Arthur.

Mmes CORSIN Isabelle, RODRIGUEZ Danièle, FELIX Christine, FOULON Viviane, JACOB Béatrice, JAMBON CROZAT Christel, LEMOIGNE Christine, MAZILLE Marylène.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MM. JAMBON Mathieu, Mmes KÖHLER Valentine, REVOL Agnès.

Absents avec Procurations : /

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir désigné le secrétaire de séance, adopté à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance, et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

URBANISME : MODIFICATION N° 4 DU PLAN D'URBANISME (PLU)

M. le Maire rappelle que la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Bourgogne-Franche-Comté a soumis le projet de modification n° 4 du PLU à une évaluation environnementale, car la première étude, réalisée en 2012, était trop ancienne. Cette évaluation a été menée en mai 2025 par le cabinet Mosaïque Environnement, et les résultats des investigations effectuées sur le terrain ont révélé une zone humide dans le prolongement du fossé existant, avec la présence d'une nappe souterraine à moins de 50 cm du sol. L'Office public de l'habitat (OPAC) de Saône-et-Loire, concessionnaire de la ZAC et propriétaire des terrains, a donc retravaillé avec le cabinet d'architecture Chambaud le plan d'orientation et d'aménagement de la ZAC des Jyronnelles, qui a été présenté lors du dernier conseil municipal. Une réunion de travail s'est tenue, en présence du cabinet Mosaïque et de l'OPAC, le 22 janvier 2026, afin d'examiner la compatibilité de ce plan avec le règlement du PLU. Peu de modifications ont été apportées, et M. le Maire présente ce nouveau plan, qui préserve toujours la zone humide, mais celle-ci n'intégrera plus le cheminement piétonnier, le cabinet ayant expliqué que cette zone devait rester « naturelle », sans aménagement. La densité est légèrement augmentée, avec 70 logements prévus (19 terrains à bâtir, 10 logements individuels groupés, 8 logements intermédiaires, 12 logements collectifs sociaux et 21 logements collectifs classiques) et 130 places de stationnement.

M. le Maire explique ensuite que ce nouveau dossier sera transmis à la MRAe, à la CDPENAF et aux personnes publiques associées pour consultation et avis (délai maximum de 3 mois). Parallèlement, le tribunal administratif sera saisi afin de demander la nomination d'un commissaire enquêteur, ce qui permettrait de programmer l'enquête publique à partir de juin 2026. Ainsi, une approbation définitive de cette modification pourrait être envisagée lors du conseil municipal de septembre 2026.

L'OPAC doit également réaliser des fouilles archéologiques, ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC.

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES

M. Le Maire présente la note technique établie par l'Agence Technique Départementale concernant les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Il rappelle que ces travaux ont pour objectif de réduire notre empreinte environnementale en alignant le bâtiment sur les objectifs du décret Tertiaire (40 % de baisse des consommations d'ici 2030), et de moderniser cette salle en améliorant sa fonctionnalité et son attractivité.

L'audit énergétique établi en 2024 montre des déperditions majeures via les murs (38 %), la toiture (23 %), et le plancher bas (13 %), précisant que la chaudière gaz date de 1988.

La salle des fêtes est d'une surface satisfaisante (370 m²) mais présente des dysfonctionnements ; les pistes d'amélioration proposées, en plus des travaux d'isolation, sont :

- o Présence d'amiante dans la toiture (plaque fibrociment) et hauteur sous plafond excessive → Réduction prévue lors de la réfection de toiture.
- o 4 poteaux centraux contraignants → Suppression de 2 poteaux envisagée.
- o Sanitaires/vestiaires mal situés → Création de sanitaires distincts femmes et hommes, réorganisation des circulations.
- o Scène (50 m²) : Usage ponctuel (1 à 2 représentations/an) → Déplacement pour mieux la centrer ou suppression et remplacement par une scène amovible
- o Tisanerie vétuste → Transformation en espace indépendant (rangement, sanitaires, liaison avec une éventuelle terrasse couverte de 125 m²).
- o Création d'une terrasse extérieure : Espace de convivialité attenant à la salle des fêtes, en lien avec le parc arboré de la mairie.
- o Peinture défraîchie, électricité et mode de chauffage à revoir → Travaux de rénovation à prévoir

Selon l'estimation financière de l'ATD, le coût des travaux s'élève à 1 178 000 € HT (Inclut : désamiantage, réfection toiture, isolation (murs/toiture/plancher), chauffage/ventilation, électricité, aménagements intérieurs) auxquels s'ajoutent 417 000 € pour les études et missions (MOE, diagnostics, contrôle technique, AMO) et les Diagnostics obligatoires (amiante, plomb, radon), étude thermique, missions complémentaires. Aussi, le coût total de l'opération serait de 1 595 000 € HT (Hors aléas (désamiantage ponctuel, reprises structurelles non prévues)).

M. Le Maire rappelle que des subventions seront mobilisables (Europe via le PETR, l'Etat, le Département ...), mais les dispositifs ne sont pas tous cumulables entre eux. Une analyse avec les services instructeurs sera nécessaire en amont.

Le conseil s'interroge sur les usages souhaités pour cette salle, le nombre et type de locations annuelles, le coût entre une démolition / reconstruction et une réhabilitation. M. Le Maire rappelle que ces travaux ne seront pas réalisés cette année et propose que dans un premier temps, un bureau d'étude soit sollicité afin de réaliser un diagnostic de la structure pour connaître le champ des possibles, notamment la suppression de deux poteaux afin de ramener la scène au centre. Le conseil donne son accord pour le lancement de cette étude et les crédits correspondants seront prévus au budget 2026.

RE-HOMOLOGATION DES SALLES DES SPORTS

M. Le Maire rappelle que le 4 février 2025, la préfecture a informé la commune que les travaux réalisés depuis 1999 sur le gymnase de Prissé nécessitaient une nouvelle homologation, conformément à l'article L. 312-6 du code du sport (obligatoire pour toute modification permanente d'une enceinte sportive). Un premier dossier contenant l'ensemble des permis de construire, rapports de commission, recalcul du nombre de places... a été transmis en juillet 2025 par la mairie, mais il s'avère incomplet. La préfecture exige la réalisation d'un audit de vétusté portant sur le contrôle des tribunes, locaux, façades, couvertures, garde-corps ... et un rapport final de solidité (RFCT) attestant de la solidité structurelle de l'enceinte. Sans réponse des premiers cabinets consultés pour effectuer ces missions, M. Le Maire explique avoir contacté l'Apave qui a compris notre demande et devrait être en mesure de nous adresser une proposition de mission. Il rappelle que ce dossier aurait dû être terminé fin janvier 2026.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre l'avancement de deux agents, l'un actuellement au grade d'un adjoint administratif principal de 2nd classe à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} septembre 2026, et l'autre actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2nd classe à temps non complet (17/35^{ème}) au grade d'adjoint technique principal

de 1^{ère} classe, à compter du 24 juin 2026. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition susmentionnée et prend acte du tableau des emplois modifié, à effet aux dates d'avancement.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CHARNAY LES MACON POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS PRISSEENS EN CENTRE DE LOISIRS

M. Le Maire rappelle que la Commune de Charnay accueille durant les petites et grandes vacances ainsi que les mercredis du temps scolaire environ 20 enfants Prisséens dans leur Centre de Loisirs car notre commune ne dispose pas d'un tel équipement. Par convention en date du 6 avril 2022, pour une durée de 4 ans, il a été acté que la commune de Charnay acceptait, par une convention de partenariat, de prioriser l'accueil des enfants des familles prisséennes au sein de leur accueil de loisirs. En contrepartie, la commune de Prissé versait une participation financière de 5 € par enfant et par jour. Il était également prévu que le tarif réservé aux charnaysiens serait appliqué aux familles de Prissé moyennant une compensation versée par le CCAS de Prissé. Cette convention arrivant à échéance en avril 2026, la Mairie de Charnay Les Macon nous propose de reconduire cet accord aux mêmes conditions, par la signature d'une nouvelle convention tripartite, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, avec un terme fixé au 31 août 2029. Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que tous documents s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES

- ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Mme Rodriguez rappelle qu'une Auto-évaluation de l'équipe pédagogique et de la communauté éducative est en cours avec pour objectifs d'identifier les forces de l'école et axes d'amélioration. La seconde session de cette évaluation a eu lieu, sous forme d'une audition menée par les services de l'éducation nationale couplée d'un questionnaire, à laquelle ont assisté, pour le compte de la commune M. Le Maire, Mme Rodriguez, Adjointe aux affaires scolaires, Mme Felix, Conseillère, Mme Nesme, Atsem et Mme Humbert, responsable du restaurant scolaire. Les services de l'Education Nationale nous ont adressé leurs félicitations pour le fonctionnement global de notre école, la qualité des relations entre les enseignants et les personnels périscolaires, ainsi que pour l'engagement de la commune. Elle précise que l'évaluation a révélé un besoin d'accompagnement spécifique pour les agents du restaurant scolaire, confrontés à l'accueil d'enfants de l'Institut médico-éducatif (Ime). La psychologue leur a donc dispensé récemment des conseils pratiques pour mieux comprendre leurs besoins, et gérer les situations délicates avec bienveillance. Deux de nos agents du restaurant scolaire iront également une demi-journée dans les locaux de l'Ime lors des prochaines vacances, afin de parfaire leur approche, ainsi que les trois Atsem de l'école en fin d'année scolaire.

Elle précise également que lors des entretiens individuels annuels, les trois nouvelles Atsem recrutées cette année ont exprimé leur entière satisfaction quant à leur poste.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE

Madame Rodriguez indique avoir assisté aux comités syndicaux qui se sont tenus, l'un en septembre 2025 pour acter la dissolution définitive du syndicat, incluant l'apurement des comptes, consécutive au transfert de compétence à Mâconnais Beaujolais-Agglomération (MBA), et l'autre en décembre 2025 au cours duquel a été retenu un maître d'œuvre pour le suivi des travaux urgents. Elle précise qu'en 2026, sont prévus, sur notre commune des travaux au Chemin des Croisettes.

COMMISSION VOIRIE

En préalable, M. Sey informe avoir assisté à la réunion annuelle de programmation des travaux prévus par le Conseil Départemental. Sur notre secteur, des études seront menées en 2026 pour la réalisation d'un giratoire au croisement de Chevagny/Prissé sur la RD 17, envisagée en 2027.

Par ailleurs, concernant les réfections de la voirie communale au Chemin de Narbonne et Chemin du lavoir qui se sont rapidement dégradées, M. Sey s'est rendu sur place avec l'entreprise Eiffage et notre maître d'œuvre, M. Escande. Un défaut de tenue du bicouche, entraînant une dégradation prématurée des chaussées a été constaté, et une reprise de ces travaux sera effectuée prochainement par l'entreprise Eiffage.

M. Sey rappelle que la commission Voirie s'est réunie le 17 janvier 2026 pour réaliser un inventaire visuel des chemins sélectionnés par les services techniques mettant en évidence des besoins variés en matière d'entretien ou de réparations des infrastructures :

N°	Nom du chemin	Observations visuelles	Suite à donner
1	Busage du Fossé – Lotissement Les Colongettes	Fossé nécessitant un busage (pose de tuyaux pour évacuer les eaux).	Selon notre maitre d'œuvre, à laisser en l'état
2	Les Népesses	État des chaussées et accotements (dégradations, érosion, végétation envahissante).	Chiffré en 2025 à 37000 € - A voir selon les possibilités budgétaires
3	Croisement Route Lamartine / Chemin de la Terre au Cluseau	Intersection à sécuriser (visibilité, marquage, état de la chaussée).	A ajouter au dossier de sécurisation du chemin de la terre au Cluseau
4	Rue du Vieux Puits (de la montée des Bouteaux au chemin de la lie)	Revêtement dégradé et trous sur une demi chaussée	A envisager cette année selon les possibilités budgétaires
5	Chemin des Pommiers (de la rue du Vieux puits au cuvage Triboulet)	Revêtement dégradé.	A envisager cette année selon les possibilités budgétaires
6	Chemin des Charretiers / Les Belouses	Bords dégradés et faïençage de la chaussée	Reprise des bords à réaliser
7	Chemin des Griottiers (Montagny → RD17)	Absence de fossé	Pourra être réalisé en régie par les agents communaux
8	Chemin de Mouhy (du chemin de Narbonne à la ferme Ducoté)	Dégradations importantes (nids-de-poule, affaissements).	Refaire un enduit bicouche A envisager cette année selon les possibilités budgétaires
9	Chemin de Narbonne	Croisement vers le pont : problèmes de drainage, flaques persistantes.	Mitoyen avec Charnay – Prendre contact avec eux
10	Route de la Crouze	Revêtement fissuré, accotements instables.	A prévoir à moyen terme
11	Route de Saint-Claude	État général correct, mais sections à surveiller (fissures, marquage effacé).	A prévoir à moyen terme
12	Jonction Route de Chevigne / Rue du Cimetière	Virage et accotements fortement dégradés	A envisager cette année selon les possibilités budgétaires
13	Rue des Grands Cours	Trottoirs dégradés, enrobé à refaire par endroits.	Attendre de connaître la date de passage de la fibre avant d'engager les travaux

Un chiffrage de ces travaux sera réalisé par notre maitre d'œuvre, M. Escande du cabinet SIGEMA, afin de prioriser leur réalisation lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Par ailleurs, M. Beynat sollicite la pose de ralentisseurs rue du Vieux Puits, afin de réduire la vitesse. Deux autres points ont également été signalés mais non visités : Route Lamartine, dégradation de la chaussée en bas de la montée de Montceau et Route de Mouhy, dégradation des accotements à hauteur des HLM.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme Rodriguez a participé, le 14 janvier 2026, à une réunion consacrée à la présentation du bilan annuel 2025 de la bibliothèque. Les principaux indicateurs sont les suivants : 10 005 ouvrages empruntés ; 239 lecteurs inscrits ; 1 202,5 heures réalisées par les bénévoles ; deux animations organisées (Exposition sur les océans en octobre / novembre et des ateliers de Noël les 13 & 17 décembre). L'équipe compte actuellement neuf bénévoles, parmi lesquels figure une nouvelle recrue, Madame Marie Guerin. Puis ont été sollicités, l'acquisition d'un siège de bureau et l'aménagement de rayonnages supplémentaires afin d'élargir l'offre de bandes dessinées destinées au public adulte.

SCENE NATIONALE

Madame Corsin informe s'être rendue avec Mme Rodriguez le 26 janvier 2026 à une réunion de bilan organisée par Mme Lonchamp, Directrice de la Scène nationale de Mâcon accompagnée en Mme Delsalle, Directrice de l'action territoriale, en présence des représentants des communes du Val Lamartinien. Cette rencontre a permis de dresser un état des lieux de la collaboration engagée avec la Scène nationale et d'envisager son avenir. Elle rappelle que deux représentations sont prévues en 2026 : « Les Forces rondes », un spectacle destiné aux 73 élèves de maternelle et de CP, programmé en mars 2026 ; et « Longueur d'ondes », une création ouverte à tout public, qui s'est jouée le 28 janvier dernier à La Roche Vineuse avec un public nombreux. Mme Delsalle a remercié les communes pour leur implication financière et culturelle, dans le cadre de la politique de "hors les murs" de la Scène nationale. Elle souhaite poursuivre cette dynamique collaborative pour le prochain mandat 2026 / 2032, et organisera des rencontres avec les nouveaux conseils municipaux après les élections pour présenter les dispositifs existants.

ASSOCIATION LA GAULE DE LA PETITE GROSNE

Mme Corsin a assisté, le 18 janvier 2026, à l'assemblée générale de l'association de pêche présidée par M. Sangoy. Le bilan de l'année est satisfaisant, avec 252 cartes de pêche vendues. Le concours de pêche a bien fonctionné. Pour 2026, le concours est prévu le 2 mai (date modifiée par rapport à celle inscrite dans le calendrier des manifestations). L'année se clôture avec un léger déficit de 222 € mais la situation financière reste saine grâce à une bonne épargne. L'association a exprimé ses remerciements envers la commune pour la subvention attribuée. Le trésorier, M. Triboulet, a fait savoir qu'il souhaite passer la main.

CERCLE DE L'AMITIÉ

Mme CORSIN a informé le conseil de sa participation à l'assemblée générale du Cercle de l'Amitié, qui s'est tenue le 22 janvier 2026. Des remerciements ont été adressés à la commune pour la subvention accordée, ainsi que pour la mise à disposition de la salle et du chauffage. L'association compte 44 adhérents, dont plusieurs nouveaux membres cette année, et la cotisation annuelle s'élève à 35 €. Une journée de la forme (une marche) a été organisée à Crèches sur Saône à laquelle les adhérents pouvaient participer.

Les comptes ont été validés et présentent un petit bénéfice, notamment grâce à l'exposition-vente qui a très bien fonctionné cette année. L'organisation d'une pièce de théâtre, avec les comédiens de la troupe FLAC, le 2 janvier 2026, a permis un bénéfice d'environ 700 € avec 97 entrées, qui sera comptabilisé dans l'exercice 2026.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION LES CARRIERES DE LA LIE

M. Favier a assisté à l'assemblée générale de l'association, tenue le 31 janvier 2026 à La Roche-Vineuse. L'association a remercié les communes partenaires, dont Prissé, pour leur soutien financier via le versement de subventions. Son activité phare en 2025 a été la cuisson de tuiles en octobre, réalisée dans le four gallo-romain. Le rapport d'activité a souligné une forte participation lors des Journées du patrimoine, ainsi qu'un budget équilibré s'élevant à environ 1 500 €. En perspective, les nouveaux projets de l'association ont été présentés, accompagnés d'un appel à bénévoles pour les soutenir.

ASSOCIATION CYCLISTE PRISSÉENNE (ACP)

M. le Maire a participé à l'assemblée générale de l'ACP, qui compte 48 adhérents. Lors de cette réunion, un descriptif des nombreuses sorties cyclistes organisées, été comme hiver, par l'association a été présenté. Les comptes ont été validés, avec un léger excédent cette année. L'association fonctionne bien et est assez festive, mais elle aurait besoin de nouvelles recrues car la moyenne d'âge est de 69 ans. Le Président de l'ACP a adressé

ses remerciements envers la commune pour la subvention annuelle qui lui est accordée, ainsi que la mise à disposition de salles.

ELECTION MUNICIPALES

Le Bureau de vote est ainsi constitué pour le 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars prochain :

- Président : P. DESROCHES
- Matin (7h45 à 13h) : J. BEYNAT, M. MAZILLE, B. JACOB
- Après midi (13h à 18h) : I. CORSIN, J. FAVIER, A. LOTROUS
- Dépouillement : Les membres du bureau de vote + D. RODRIGUEZ et H. JANDEAU

QUESTIONS DIVERSES

- Vente de brioches par les conscrits de la classe en 6, le dimanche 15 mars, lors des élections, dans le parc municipal.

RÉUNIONS PRÉVUES

- ✓ Commission Développement Durable : le mercredi 4 février 2026 à 18 h 00
- ✓ Commission cantine : le mercredi 11 février 2026 à 17 h 30
- ✓ Commission de contrôle des listes électorales : le vendredi 20 février 2026 à 18 h 30
- ✓ CCAS le mercredi 25 février 2026 à 18 h 30 (bilan du repas des aînés et vote des pièces budgétaires)
- ✓ Commission Finances le mardi 24 février 2026 à 14 h 00 (préparation des pièces budgétaires)
- ✓ Commission communale des impôts directs le lundi 2 mars 2026 à 17 h 00

Prochain Conseil municipal le **MARDI 03 mars 2026** à 20 h 00 (vote du CFU)

Séance levée à 22 h 15

PROCES VERBAL ARRETÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 03/03/2026

Le Maire,
Pierre DESROCHES



Le Secrétaire de séance,
LOTROUS Arthur

